

ADMINISTRATION

Les dépenses mensuelles totalisent 187 074\$. Les montants principaux sont, comme à l'habitude, notre quote-part pour le service de la police de Châteauguay et la MRC du Roussillon (52 650\$ et 20 814\$ respectivement) en plus d'un premier paiement pour le déneigement des rues et stationnements municipaux à Service Luc au montant de 24 000\$.

En 2023, les séances publiques du conseil passeront du 2^e lundi de chaque mois au **2^e mercredi** de chaque mois, toujours à 19h30. Une exception pour le mois de janvier : la séance aura lieu le mercredi 18 janvier.

La Ville souscrit à l'assurance de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), visant la protection des élus et des fonctionnaires municipaux. Cette assurance permet d'entamer des procédures contre ceux qui s'en prennent à la réputation de ces derniers, à leur vie privée ou qui leur tiennent des propos haineux.

Une contribution financière de 100\$ est accordée au comité ZIP Haut-Saint-Laurent. La ville bonifie ainsi légèrement la demande d'aide financière de trois cents (0,03\$) par citoyen. Le comité Zone d'Intervention prioritaire (ZIP) du Haut-Saint-Laurent est un organisme à but non lucratif formé en 1993 dont le mandat est la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent en concertation avec la population.

LOISIRS

COURS DE YOGA

Le conseil renouvelle les cours de yoga pour la prochaine saison. Vous pouvez vous inscrire au comptoir de l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture.

FÊTE DE NOËL DES ENFANTS

Le 10 décembre avait lieu cette belle activité durant laquelle plus de 125 enfants ont reçu leur cadeau des mains du Père-Noël. N'oubliez pas de vous présenter à l'hôtel de ville pour récupérer vos photos!

CONCOURS DE DÉCORATION DE MAISONS

Nous remercions tous les résidents pour leurs efforts dans la décoration de leur maison et nous félicitons les gagnants qui seront annoncés vis notre site web et page Facebook un peu plus tard cette semaine.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Madame Marie-Chantal Laberge, conseillère du district 2, prend la responsabilité du dossier de sécurité civile. Son rôle sera de coordonner et de planifier l'ensemble des efforts déployés en matière de sécurité civile sur notre territoire et de présenter, pour adoption, un plan de sécurité civile comportant minimalement les procédures d'alerte et les moyens de secours minimaux en cas de sinistre.

INFORMATIONS AUX CITOYENS

M. Boyle a fait le bilan de la première année de la nouvelle administration dans la demi-heure précédant le début de la séance publique. Nous vous invitons à visionner la vidéo de ce bilan au www.lery.ca.

Monsieur le maire rappelle que le budget pour l'année 2023 sera approuvé en séance extraordinaire le 20 décembre prochain, à 19h.

M. Boyle souligne le franc succès de La Guignolée mise en œuvre par la Société de Saint-Vincent-de-Paul. Merci à tous les citoyens pour leur générosité et leur implication citoyenne, ainsi qu'à Louis-Marie Montpetit pour son dévouement.

La ville procède présentement à un sondage auprès des citoyens dont nous avons les adresses courriel afin de mieux cibler nos moyens de communications. Envoyez-nous un courriel à info@lery.ca si vous n'avez pas reçu le sondage, cela nous aidera grandement à mettre nos bases de données à jour.

Le 13 décembre dernier avait lieu l'inauguration officielle de l'école de L'Archipel, en présence du ministre de l'Éducation, M. Bernard Drainville et de notre député provincial, Mme Marie-Belle Gendron. Nous vous invitons à consulter notre site internet au www.lery.ca pour y lire le communiqué de presse.

Visitez le site de la ville pour connaître les détails concernant la participation de monsieur le maire à la COP15 le 10 décembre dernier.

M. Léon Leclerc, district 6, informe les citoyens de l'important travail de mise à jour de la structure informatique qui a présentement lieu à l'hôtel de ville.

M. Éric Pinard offre ses condoléances à la famille Letham pour la perte de Mélanie Letham qui, malgré sa discrétion, a grandement œuvré auprès des jeunes de la Ville de Léry durant les dernières années.

Tous les membres de votre conseil municipal vous souhaitent de joyeuses fêtes et nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour 2023!

POUR BIEN SAISIR LES PRÉOCCUPATIONS EXPRI-MÉES PAR LES CITOYENS NOUS VOUS INVITONS À VISIONNER LA VIDÉO DE LA SÉANCE SUR NOTRE SITE

PROJET D'INFRASTRUCTURE SECTEUR EST

Comme annoncé lors des rencontres de juin passé, des rencontres de suivi sur le projet d'infrastructures ont eu lieu en novembre. Pour en connaître le détail, il est **essentiel** de visionner la vidéo disponible sur le site de la ville au www.lery.ca.

Durant ces rencontres, les élus ont présenté les critères selon lesquels le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) octroie les subventions.

Un nouveau programme de subvention entrera en vigueur le 1 avril 2023, nous en sommes donc au meilleur moment pour faire pression auprès de Québec.

Nous suggérons fortement à tous les citoyens d'écrire à la ministre Andrée Laforest, au premier ministre M. Legault ainsi qu'à notre députée Mme Gendron pour faire valoir le coût important de ce projet essentiel et le besoin d'aide financière supplémentaire. Un espace citoyen est maintenant disponible sur le site de la Ville pour vous donner accès à des modèles de lettres fournis par des citoyens. N'hésitez pas à les utiliser et à nous en faire parvenir d'autres.

Voici succinctement les sujets qui ont été abordés aux rencontres du mois passé :

- Le portrait financier de la ville
- Les raisons de la modification du calendrier de réalisation
 - Programme de subvention bonifié en vigueur le 1er avril 2023
 - Redressement de la situation économique, abaissement des taux d'intérêt en 2023
- Le retour sur les solutions possibles présentées en juin passé
- Présentation d'une version améliorée de la Solution 2 – réseau sous pression
 - Avec pompe d'effluent plutôt que pompe broyeuse
 - Entretien et remplacement de la pompe sous la responsabilité de la ville
 - Des modèles des deux pompes étaient en démonstration
- L'importance d'avoir un réseau d'aqueduc
 - 63% des foyers n'ont pas d'eau potable de qualité
 - Importance de la solidarité des citoyens face à cet enjeu
- Comparaison des coûts/porte entre le Ministère, Phase 1 et Phase 2
 - Le coût maximum acceptable pour le Conseil est de 30 000\$/porte.

Nous vous invitons à visionner la vidéo de la rencontre pour connaître la position du Conseil concernant la tenue d'un référendum au sujet de ce projet d'envergure.

Les prochaines rencontres auront lieu au printemps 2023. Nous visons alors à vous présenter le détail plus définitif des coûts de la solution retenue ainsi que les étapes conduisant à la réalisation des travaux.

Pour finaliser le dossier de la Solution 2, un contrat a été octroyé à une firme d'ingénieurs détenant une expertise et de l'expérience en réseau sous pression pour une étude de faisabilité. Cette étude permettra de conclure sur la viabilité de la Solution 2 et de répondre à vos questions techniques. Les résultats sont attendus pour février 2023.